

CELYAD SA
Société anonyme faisant ou ayant fait publiquement appel à l'épargne
Rue Edouard Belin, 12
1435 Mont-Saint-Guibert

0891.118.115 RPM Nivelles

(la Société)

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 9 mai 2016

Le présent procès-verbal est le compte rendu des délibérations et décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 9 mai 2016 au siège social de la Société.

1. COMPOSITION DU BUREAU

La réunion est ouverte à 9H00 (*CET*), sous la présidence de Michel Lussier, président du Conseil d'administration de la Société.

Patrick Jeanmart, Chief Financial Officer (CFO) de la Société, est désigné comme secrétaire de la réunion.

2. PRÉSENCES

2.1 Actionnaires

Les actionnaires dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque actionnaire ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Le président constate qu'en vertu de la liste des présences, 10 actionnaires sont présents ou valablement représentés, possédant ensemble 3.682.953 titres de la Société.

2.2 Détenteurs de warrants

Les détenteurs de warrants, dont le nom est repris dans la liste des présences annexée au présent procès-verbal, sont présents ou valablement représentés, au moyen de procurations dûment signées. Cette liste des présences est, avant l'ouverture de la séance, signée par chaque détenteur de warrants ou son mandataire. La liste des présences ainsi que les procurations sont annexées au présent procès-verbal.

Les détenteurs de warrants assistent à la présente assemblée générale sans droit de vote.

2.3 Administrateurs

Le président constate que les administrateurs suivants sont présents à la présente assemblée générale ordinaire :

- Michel Lussier, président du Conseil d'Administration ;

- LSS Consulting SPRL, représentée par son représentant permanent Monsieur Christian Homsy ;
- TOLEFI SA, représentée par son représentant permanent Monsieur Yves Joinau ;

2.4 Commissaire

Le président constate également que le commissaire n'est pas présent à la présente assemblée générale.

3. CONVOCATIONS

Le président constate que la convocation à l'assemblée générale contenant l'ordre du jour a été publiée, trente jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale,

- dans le Moniteur Belge du 7 avril 2016 ; et
- dans la Libre Belgique du 7 avril 2016.

Par ailleurs, le président constate que la convocation à l'assemblée générale contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale, aux détenteurs d'actions nominatives et de warrants, aux administrateurs et au commissaire, par lettre ordinaire, ou par courrier électronique pour les destinataires qui ont individuellement, expressément et par écrit, accepté de recevoir la convocation moyennant courrier électronique.

Enfin, le président constate que la convocation à l'assemblée générale contenant l'ordre du jour a été envoyée, trente jours au moins avant la présente assemblée générale, à la FSMA et publiée sur le site web de la Société.

Par conséquent, le président constate que l'assemblée générale a été convoquée conformément aux articles 533 et suivants du Code des sociétés et qu'elle peut donc valablement délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

4. ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée générale comporte les points suivants :

1. Délibération sur le rapport annuel du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et sur le rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

Commentaires sur ce point de l'ordre du jour : Le conseil d'administration prie l'assemblée générale des actionnaires de prendre note du rapport annuel du conseil d'administration ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et du rapport du commissaire ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

2. Délibération sur le rapport de rémunération du conseil d'administration, comme exposé par le comité de nomination et de rémunération et tel que repris dans le rapport annuel, et approbation de celui-ci.

Proposition de résolution : L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération préparé par le conseil d'administration, comme expliqué par le comité de nomination et de rémunération et tel qu'inclus dans le rapport annuel.

3. Délibération sur les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et sur l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel, et approbation de ceux-ci.

Proposition de résolution : L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.

4. Décharge aux administrateurs.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 : Michel Lussier, Président, LSS Consulting SPRL, représentée par M. Christian Homsy, Danny Wong, William Wijns, Chris De Jonghe, Serge Goblet, TOLEFI SA, représentée par Serge Goblet, R.A.D. Life Sciences BVBA, représentée par Rudy Dekeyser, Hanspeter Spek, Pienter-Jan BVBA, représentée par Chris Buyse, Debasish Roychowdhury, Chris Buyse, Rudy Dekeyser, Jean-Marc Heynderickx.

5. Décharge au commissaire.

Proposition de résolution : L'assemblée décide de donner décharge au commissaire PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL, ayant son siège social à Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, représentée par M. Patrick Mortroux, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

6. Délibération sur la proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, d'adopter un nouveau plan de rémunération en faveur des administrateurs non-exécutifs.

Proposition de résolution : L'assemblée décide d'approuver la proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération de la société, d'adopter un nouveau plan de rémunération en faveur des administrateurs non-exécutifs, qui fixe la rémunération des administrateurs non-exécutifs (indépendants ou non) comme suit :

- une rémunération annuelle fixe de 10.000 EUR ;
- une rémunération annuelle complémentaire fixe de 10.000 EUR pour le président du conseil d'administration ;
- une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR pour chaque participation d'un administrateur à l'une des quatre réunions ordinaires à tenir au minimum par le conseil d'administration ;
- une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR pour chaque participation d'un administrateur à une réunion extraordinaire du conseil d'administration ;
- une rémunération annuelle supplémentaire pour l'appartenance à chaque comité du conseil d'administration de 15.000 EUR pour les membres du comité et de 20.000 EUR pour le président du comité ;
- une rémunération supplémentaire journalière de 3.000 EUR en cas de mission spéciale requérant la participation d'un administrateur, sur demande de l'administrateur-délégué et moyennant l'approbation préalable du conseil d'administration.

Le présent plan de rémunération est adopté sous réserve de l'article 12 des statuts de la société, en vertu duquel certains administrateurs ont renoncé à la rémunération de leur mandat.

7. Délibération sur la proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, d'octroyer une rémunération variable sous la forme de warrants aux administrateurs non-exécutifs non-indépendants de la société, et approbation de celle-ci.

Proposition de résolution : Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, l'assemblée décide d'approuver la proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, d'octroyer 10.000 warrants à chacun des administrateurs non-exécutifs, non-indépendants de la société.

8. Prise de connaissance de la démission de M. William Wijns comme administrateur de la société.

Proposition de résolution : L'assemblée prend connaissance de la démission de M. William Wijns comme administrateur de la société, avec effet au 1er avril 2016.

9. Renouvellement du mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société :

- M. Chris Buyse en tant qu'administrateur indépendant de la société ;
- M. Rudy Dekeyser en tant qu'administrateur indépendant de la société ;
- LSS Consulting SPRL, représentée par son représentant permanent M. Christian Homsy, en tant qu'administrateur exécutif de la société ;
- M. Michel Lussier en tant qu'administrateur non-exécutif de la société ; et
- M. Serge Goblet en tant qu'administrateur non-exécutif de la société.

Proposition de résolution : Sur proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019, le mandat d'administrateur de la société des personnes suivantes :

- M. Chris Buyse, en tant qu'administrateur indépendant de la société. M. Chris Buyse recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 5 de la présente assemblée générale. M. Chris Buyse répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code des sociétés et par la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.
- M. Rudy Dekeyser, en tant qu'administrateur indépendant de la société. M. Rudy Dekeyser recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 5 de la présente assemblée générale. M. Rudy Dekeyser répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code des sociétés et par la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.
- la société LSS Consulting SPRL, représentée par son représentant permanent M. Christian Homsy, en tant qu'administrateur exécutif de la société.
- M. Michel Lussier en tant qu'administrateur non-exécutif de la société. M. Michel Lussier recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 5 de la présente assemblée générale.
- M. Serge Goblet en tant qu'administrateur non-exécutif de la société. M. Serge Goblet recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 5 de la présente assemblée générale.

10. Procuration.

Proposition de résolution : L'assemblée décide d'octroyer une procuration à PaJe SPRL, représentée par M. Patrick Jeanmart, et à M. Lionel Duez, chacun avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris, mais sans y être limité, les formalités de dépôt à la Banque Nationale de Belgique des comptes annuels et des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2015, les rapports annuels et le rapport du commissaire qui y sont liés ainsi que la réalisation des formalités de publication nécessaires, comprenant notamment la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions susmentionnées.

5. DÉLIBÉRATION ET DÉCISIONS

Après délibération, l'assemblée générale a adopté par votes distincts chacune des décisions suivantes :

1. *L'assemblée décide d'approuver le rapport de rémunération préparé par le conseil d'administration, comme expliqué par le comité de nomination et de rémunération et tel qu'inclus dans le rapport annuel.*

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.889.785	793.118	50

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

2. *L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels ayant trait à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 et l'affectation du résultat telle que proposée par le conseil d'administration dans son rapport annuel.*

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.682.203	750	0

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	39,54%

3. *L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs suivants pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015 : Michel Lussier, Président, LSS Consulting SPRL, représentée par M. Christian Homsy, Danny Wong, William Wijns, Chris De Jonghe, Serge Goblet, TOLEFI SA, représentée par Serge Goblet, R.A.D. Life Sciences BVBA, représentée par Rudy Dekeyser, Hanspeter Spek, Pienter-Jan BVBA, représentée par Chris Buyse, Debasish Roychowdhury, Chris Buyse, Rudy Dekeyser, Jean-Marc Heynderickx.*

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.610.671	35.697	36.585

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises:</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social:</i>	39,54%

4. L'assemblée décide de donner décharge au commissaire PwC Réviseurs d'Entreprises SCCRL, ayant son siège social à Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe, représentée par M. Patrick Mortroux, pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.646.368	0	36.585

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

5. L'assemblée décide d'approuver la proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération de la société, d'adopter un nouveau plan de rémunération en faveur des administrateurs non-exécutifs, qui fixe la rémunération des administrateurs non-exécutifs (indépendants ou non) comme suit :

- une rémunération annuelle fixe de 10.000 EUR ;
- une rémunération annuelle complémentaire fixe de 10.000 EUR pour le président du conseil d'administration ;
- une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR pour chaque participation d'un administrateur à l'une des quatre réunions ordinaires à tenir au minimum par le conseil d'administration ;
- une rémunération supplémentaire de 5.000 EUR pour chaque participation d'un administrateur à une réunion extraordinaire du conseil d'administration ;
- une rémunération annuelle supplémentaire pour l'appartenance à chaque comité du conseil d'administration de 15.000 EUR pour les membres du comité et de 20.000 EUR pour le président du comité ;
- une rémunération supplémentaire journalière de 3.000 EUR en cas de mission spéciale requérant la participation d'un administrateur, sur demande de l'administrateur-délégué et moyennant l'approbation préalable du conseil d'administration.

<i>- Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.682.103	850	0

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

6. Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, l'assemblée décide d'approuver la proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, d'octroyer 10.000 warrants à chacun des administrateurs non-exécutifs, non-indépendants de la société.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.029.351	653.552	50

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

7. L'assemblée prend connaissance de la démission de M. William Wijns comme administrateur de la société, avec effet au 1er avril 2016.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.682.953	0	0

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

8. Sur proposition du conseil d'administration, sur base de l'avis du comité de nomination et de rémunération, l'assemblée décide de renouveler, avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale de la société statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019, le mandat d'administrateur de la société des personnes suivantes :

- M. Chris Buyse, en tant qu'administrateur indépendant de la société. M. Chris Buyse recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 6 de la présente assemblée générale. M. Chris Buyse répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code des sociétés et par la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.
- M. Rudy Dekeyser, en tant qu'administrateur indépendant de la société. M. Rudy Dekeyser recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 6 de la présente assemblée générale. M. Rudy Dekeyser répond aux critères fonctionnels, familiaux et financiers d'indépendance prévus par l'article 526ter du Code des sociétés et par la Charte de Gouvernance d'Entreprise de la société.
- la société LSS Consulting SPRL, représentée par son représentant permanent M. Christian Homsy, en tant qu'administrateur exécutif de la société.
- M. Michel Lussier en tant qu'administrateur non-exécutif de la société. M. Michel Lussier recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 6 de la présente assemblée générale.
- M. Serge Goblet en tant qu'administrateur non-exécutif de la société. M. Serge Goblet recevra une rémunération annuelle conformément au plan de rémunération adopté au point 6 de la présente assemblée générale.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
2.947.550	315.565	419.838

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

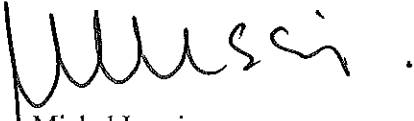
9. *L'assemblée décide d'octroyer une procuration à PaJe SPRL, représentée par M. Patrick Jeanmart, et à M. Lionel Duez, chacun avec pouvoir de substitution, afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris, mais sans y être limité, les formalités de dépôt à la Banque Nationale de Belgique des comptes annuels et des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2015, les rapports annuels et le rapport du commissaire qui y sont liés ainsi que la réalisation des formalités de publication nécessaires, comprenant notamment la publication aux annexes du Moniteur belge des décisions susmentionnées.*

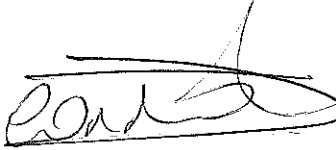
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
3.682.203	750	0

<i>Nombre d'actions pour lesquelles des voix ont été valablement émises :</i>	3.682.953
<i>Pourcentage représenté par ces actions dans le capital social :</i>	39,54%

Dans la mesure où tous les points à l'ordre du jour ont été traités, la réunion est levée à 10h00 (CET).

Après lecture et approbation du présent procès-verbal, ce dernier est signé par les membres du bureau ainsi que par les actionnaires présents ou représentés qui le souhaitent.


 Michel Lussier,
 Président


 Patrick Jeanmart
 Secrétaire